



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 1^{er} OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 13
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et un et vendredi premier octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
27/09/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
27/09/2021

Excusés représentés : Mme Marie-Claude ROBERT représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Mélanie BOCCALON représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Daniel CAMP représenté par M. Jean MARTINEZ ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et M. David FRANCO représenté par M. Didier COMBES.

Monsieur Didier COMBES a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-59 : Admission en non-valeur budget Commune

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier daté du 15 septembre 2021 de Monsieur le Trésorier de Réalmont relatif à une demande d'admission en non-valeur de titres budget général de la Commune. Il convient de délibérer pour statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du fait que les sommes dues sont en deçà du seuil de démarches de recouvrement.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la Commune de les admettre en non-valeur pour un montant de 0,83 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ADMET en non-valeur les titres dont les recettes s'élèvent à 0,83 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération.

Ainsi fait à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

